

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20240325-2024\_25\_03\_24-DE



**Nombre de Conseillers :**  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

L'an deux mil vingt quatre  
le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente,  
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**PRESENTS :** Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

**ABSENTS EXCUSES :** M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. AUTISSIER Bertrand), M. LAROSE Didier (pouvoir à Mme BIEUVELET Laetitia), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON Roger),

**ABSENTS :** M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire :** Mme CHAVASSE Danielle.

## DELIBERATION N° 2024 – 24

### **OBJET : Convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC**

Considérant que les communes membres et l'Agglomération souhaitent se doter d'un logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux et que la mutualisation d'un tel logiciel réduit considérablement le coût de l'abonnement pour les communes, il a été convenu que Vienne Condrieu Agglomération souscrive au logiciel C-MAGIC et le mette à disposition de l'ensemble de ses communes. Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans la convention ci-jointe. Le logiciel C-Magic est proposé par la société Ecofinance Collectivité avec un abonnement d'une durée d'un an renouvelable une fois un an par tacite reconduction. C'est un logiciel full-web hébergé par Firecore (société du groupe Ecofinance Collectivité). La connexion au logiciel est réalisée au moyen d'un identifiant et un mot de passe, propre à chaque commune. C-Magic a pour objet de fournir aux collectivités une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Il permet également d'animer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Ainsi la mise à disposition du présent logiciel fera l'objet d'une facture forfaitaire de 400 euros HT par an pour chaque commune membre soit 480 euros TTC. Les journées de formation seront offertes par Ecofinance Collectivité et seront organisées sous la forme de 3 ateliers de deux heures en visioconférence. Ils seront enregistrés pour une diffusion aux communes utilisatrices.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres.

**AUTORISE** Madame La Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 mars 2024.

Mme la Maire, Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28.03/2024

- après télétransmission électronique le 28.03/2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28.03/2024